



Collège G. PHILIPPE  
5 Allée des Vanneaux  
95800 Cergy  
Téléphone : 01.30.38.06.66  
Mél : [0951617s@ac-versailles.fr](mailto:0951617s@ac-versailles.fr)

Aux  
Parents d'élèves  
Représentants légaux

A Cergy, le mardi 13 septembre 2022

Objet : Rappel de la réglementation de la demi-pension

Mesdames, Messieurs,

Conformément au règlement départemental de la restauration, je rappelle que l'inscription à la demi-pension est forfaitaire. L'inscription de votre ou vos enfant-s vous engage pour le trimestre complet.

Vous avez la possibilité de modifier le nombre de jours, d'inscrire ou de désinscrire votre ou vos enfant-s à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant.

Découpage des trimestres :

1er trimestre : du 5 Septembre 2022 au 16 décembre 2022-  
2ème trimestre : du 3 Janvier 2023 au 31 mars 2023  
3ème trimestre : du 3 avril 2023 au 7 juillet.

Vous recevrez par mail ou par voie postale une facture couvrant l'ensemble du trimestre. Le paiement s'effectue dès réception de la facture soit en espèce, chèque, ou par virement bancaire.

Tout trimestre commencé est dû.

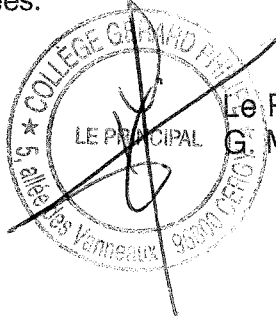
Les conditions de non-facturation de repas sont les suivantes :

- Fermeture exceptionnelle de la restauration
- Sortie pédagogique, voyage ou stage (sauf en cas de panier repas fourni par l'établissement)
- Changement d'établissement de l'élève
- Exclusion définitive de l'élève
- Certificat médical pour un absence de 5 jours ou plus

L'absence de ou des élèves inscrits à la demi-pension en cas d'absence d'un professeur doit être signalée à l'intendance la veille. Ceci ne remplit pas les conditions de non-facturation, le repas sera donc comptabilisé.

Pour tout complément d'informations, veuillez contacter soit le secrétariat d'intendance au 01 30 38 06 66 soit Pronote (Mme THOMAS ou Mme MANHES), ou par mail [secint.0951617s@ac-versailles.fr](mailto:secint.0951617s@ac-versailles.fr)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

  
Le Principal  
G. MERRRIEN